

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19528 - 76ÈME ANNÉE

## Déclaration du Parti communiste réunionnais

### «Entendre l'appel des Réunionnais pour une politique spécifique réunionnaise»

**Hier, le Parti communiste réunionnais a adressé une déclaration aux médias. Le PCR donne sa position sur la gestion de la crise et dénonce un 'laxisme politique' qui 'a eu pour conséquence de prendre en otage 850 000 habitants en bonne santé, obligés de se confiner et d'appliquer mécaniquement des gestes barrières'. Le PCR appelle à 'entendre l'appel des Réunionnais pour une politique spécifique réunionnaise, créatrice d'emplois durables.'**

A l'occasion de ce premier jour de déconfinement, le Parti Communiste Réunionnais salue le courage et la discipline de la population réunionnaise qui ont permis de freiner la transmission du virus. Il remercie le personnel soignant qui a été exemplaire notamment au plus fort de la crise. Il souhaite un prompt rétablissement aux personnes qui ont été affectées.

Le PCR regrette que la proposition de bon sens et de sagesse de fermer l'aéroport n'a pas été prise dès le 11 mars après le premier cas connu. Ce manquement était une erreur politique car il ne relevait pas de la protection médicale de la population. De ce fait, des centaines de personnes infectées sont entrées et ont eu le temps de disséminer le virus lors de contacts divers. Le refus de tests systématiques n'a pas permis de détecter les malades, les isoler puis les traiter.

Ce laxisme politique a eu pour conséquence de prendre en otage 850 000 habitants en bonne santé, obligés de se confiner et d'appliquer mécaniquement des gestes barrières. Toute entorse à ces directives était menacée de sanction et lourdement réprimée tandis que l'aéroport qui constituait la première barrière, laissait entrer des personnes contaminées. Il y a donc lieu de rembourser les personnes sanctionnées tant que le ou les responsables de la contamination massive ne sont pas identifiés et jugés pour leur carence.

Le PCR s'insurge également contre les propos tenus par la ministre Girardin qui déclare que le prix du fret aérien est modulé par le tarif passager. Donc, c'est le consommateur Réunionnais qui trinque. Ainsi, moins il y a de passager, plus le prix du fret augmente. Or, en Corse, cette situation relève de la continuité territoriale et les dépenses sont prises en charge par l'Etat. Il y a donc lieu de rétablir les équilibres pré-existants et de rembourser les sommes indûment payées par les Réunionnais pour s'approvisionner en intrants ou composants.

Le PCR constate également tout l'intérêt qui est porté aux plantes médicinales. La Réunion est un spot mondial de biodiversité. Ces plantes endémiques font partie de notre pharmacopée. Inciter à la recherche approfondie de leurs propriétés thérapeutiques en vue d'une production industrielle peut être le point de départ d'un gisement d'emplois à La Réunion.

Enfin, il faut entendre l'appel des Réunionnais pour une politique spécifique réunionnaise, créatrice d'emplois durables. Produire et consommer Réunionnais est possible et plus que jamais nécessaire. Dans l'immédiat, nous entrons dans la période d'étiage juillet, août, septembre. Nous allons connaître des coupures d'eau ; il est urgent de solliciter et organiser les producteurs pour éviter la pénurie de produits frais et transformés.

Fait au Port, le 11 mai 2020,  
Bureau de Presse du PCR

## Le référent de l'organisation politique régionale souligne l'impact stratégique du remède malgache contre le coronavirus

### **Ary Yée Chong Tchi Kan : « le Forum Politique des Îles partage l'intérêt du Covid-Organics »**

L'annonce du Covid-Organics, remède malgache contre le coronavirus, a ébranlé bien des idées reçues. C'est l'opinion d'Ary Yée Chong Tchi Kan, référent du Forum Politique des Îles qui milite en faveur du « le bon voisinage et la diplomatie des peuples ».

#### **Quel est l'impact de la découverte du remède malgache ?**

La découverte d'un remède malgache pour contrer le Covid-19 est salué dans les pays émergents et africains, comme un acte de souveraineté. Le caractère rustique et populaire du produit, allié à la rigueur des chercheurs et industriels malgaches, a augmenté le sentiment de fierté et de responsabilité de tout un continent qui souffrait d'une mise à l'écart et constamment stigmatisé.

Dans ce contexte, les échanges qui ont eu lieu par visioconférence, le 30 avril, à laquelle ont participé 15 chefs d'Etat de l'Union Africaine, est un geste politique inédit. Toute l'Afrique prend au sérieux le remède. Le Président malgache avait rappelé que le produit s'adresse également aux peuples des îles voisines.

A ce jour, plusieurs pays Africains sont venus prendre livraison des commandes à Madagascar. En signe de solidarité,

une cargaison a été livrée à l'Union des Comores. C'est une marque de confiance entre 2 pays voisins qui bordent le canal du Mozambique, aux ressources naturelles gigantesques et au potentiel de coopération sans limite.

Dans la grande île, la distribution gratuite et massive dans les écoles et les collectivités de base remet en cause le culte du profit indécent des multi-nationales du médicament. La grande distribution big-pharma déstabilise la balance des paiements des pays émergents. Il est clair que, face à un défi de dimension mondiale, le remède malgache a un impact stratégique.

#### **Ce dynamisme tombe-t-il à pic pour le Forum Politique des Îles ?**

Évidemment, le Forum Politique des Îles salue toutes ces initiatives qui font la démonstration de la culture du bon voisinage et de l'excellence au service des peuples. Ceux qui ont les pieds ici et la tête à Paris doivent constater que l'Occident a perdu la main.

Sur 280 000 morts dans le monde, 75 % se situent dans 5 pays : États Unis, la France, l'Italie, l'Espagne et la Grande Bretagne. Ce sont des pays dits « riches ». La France compte déjà 26000 morts, en 3 mois. Par extension, La Réunion et Mayotte,

2 îles sous juridiction sanitaire française totalisent 1500 personnes positives, soit plus que Madagascar, Maurice, les Comores et Seychelles réunis (environ 600). Pour le coup, les 25 000 000 de Malgaches sont mieux protégés que les 250 000 Mahorais. Ils sont voisins.

Notre jeune organisation politique régionale intègre ces nouvelles réalités et tente de partager le meilleur de ce que nous avons en commun, c'est à dire la connaissance. Le Covid-organics en fait partie.

#### **Le Forum Politique des Îles en résumé**

En 2017, Madagascar célébrait la mémoire du soulèvement de mars 1947. Un événement qui s'est passé deux ans après la libération de la France de l'occupation nazie, en 1945. La population malgache qui réclamait, à son tour, la libération de son pays, a dû affronter l'armée française, renforcée par des tirailleurs Sénégalais et des Réunionnais. Le chiffre de 100 000 victimes est communément avancé. La répression a été féroce dans ce pays qui a été occupé par une expédition française en 1642 puis, purement annexé à la France, en 1895.

Pour ce 70e anniversaire, un programme de manifestations croisées entre La Réunion et

Madagascar a été organisée sous les figures tutélaires de Gisele Rabesahala et Paul Vergès, récemment disparus. Ces 2 dirigeants politiques personnifiaient la solidarité et l'amitié entre les peuples malgaches et réunionnais. Une délégation réunionnaise s'est rendue à Moramanga, haut lieu de cette histoire tragique.

Les organisateurs ont décidé de renouveler l'expérience chaque année. Associés à d'autres personnes de la société civile, ils ont souhaité une rencontre des peuples des îles pour marquer le 40<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence des partis et organisations progressistes de l'océan indien qui s'est tenue en 1978, à Mahé, aux Seychelles. Enfin, un vide politique de 40 ans a été comblé, en août 2018.

Ainsi naquit le Forum Politique des Îles, à Antananarivo, devant 120 personnes, avec comme invité d'honneur le peuple des Chagos, expulsé de son pays depuis plus de 50 ans. L'accent a été mis sur « le bon voisinage et la diplomatie des Peuples », comme solution pour sortir du désordre occasionné par la politique néo-coloniale et la militarisation des îles. L'urgence est le retour des Chagossiens sur leurs terres. Il a été noté le potentiel de développement solidaire de notre zone géographique. Le contexte sanitaire actuel est une opportunité pour en prendre conscience et agir de concert.

## 1600 principes actifs pour stimuler la réponse immunitaire au COVID-19

# La Fagaricine médicament contre le coronavirus présenté au Gabon

**Le 7 mai dernier, les tradipraticiens réunis autour du Centre gabonais de la recherche éthique et scientifique ont présenté un remède qui pourrait lutter efficacement contre la pandémie de la Covid-19. Cette trouvaille certifiée made in Gabon, issue de la réflexion des chercheurs s'appelle la Fagaricine. Un produit breveté qui a déjà des autorisations de mise sur le marché, expliquent ses concepteurs. Après le Covid-Organics produit à Madagascar et diffusé dans plus de 20 pays, une autre réponse à l'épidémie de COVID-19 vient encore de l'Afrique.**

Lors d'un point de presse tenu le 7 mai, plusieurs chercheurs et praticiens de médecine traditionnelle gabonaise ont fait l'annonce d'un traitement contre le coronavirus au Centre gabonais de la recherche éthique et scientifique. Rehaussé par la présence du docteur Piebi Oyoubi, et de celle du professeur Simon Pierre Mvone Ndong, directeur de recherches et principal orateur, les scientifiques ont révélé le nom du médicament qu'ils avaient arrêté pour combattre le Covid-19. « Il s'agit d'un produit fini et breveté qui peut être une solution gabonaise à court terme face au coronavirus » a-t-on pu lire sur Info241.

« C'est une molécule qui renferme plus de 1600 principes actifs. Donc il y a un aspect purement immunostimulant, il y a un aspect antiviral, antifongique, etc. (...), la Fagaricine reste la meilleure solution pour lutter contre un ennemi dont on ne maîtrise pas les contours », a déclaré Dr Pyebi Oyoubi à la presse.

Selon le médecin, il s'agit d'une solution finie qui a fait l'objet d'une étude poussée dans les laboratoires. La Fagaricine est brevetée, indique-t-on. Le médicament dispose d'un brevet INPI de France, un brevet européen et un brevet mondial, avec à la clé des autorisations de mise sur le marché gabonais, camerounais, RDC, Comores et autres. Si la présentation et la révélation de ce remède ont réjoui les scientifiques, ces derniers n'ont pas manqué de constater pour le regretter « le peu d'intérêt qu'accorde leur propre gouvernement à l'égard de ce type d'efforts qui pourtant réunissent toutes les garanties nécessaires au même titre que ceux des produits venus d'ailleurs et très prisés au Gabon ». Inquiets et un tantinet pessimistes, les tradipraticiens du Gabon craignent de ne pas voir le gouvernement adopter ce remède.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433



## Edito

### Déconfinement : mesures économiques

Alors que vient de débiter le déconfinement, une question reste entière : pourquoi avoir cherché à l'accélérer alors même que le consensus scientifique réclamait d'avoir plus de temps pour le préparer, et surtout, de le faire avec des moyens suffisants, à savoir un test massif de la population et la mise à disposition de suffisamment de masques pour tous nous protéger (un grand problème que nous abordons) ?

Il y a une réponse unique à cela. Comme on a pu le voir avec l'école, la volonté de déconfiner rapidement, alors que cela semble plus que précipité étant donné le peu de moyens mis en œuvre, répond en réalité à une question idéologique : celle de protéger le grand patronat et le système qui le fait prospérer, le capitalisme.

Cette position idéologique se retrouve évidemment dans les mesures économiques prises ces dernières semaines dans la volonté d'une « reprise économique rapide ».

Si des mesures intéressantes sont à noter, telles que la protection des travailleurs en chômage partiel, la garantie par l'Etat du maintien des salaires au SMIC, ou en théorie les aides octroyées aux TPE, force est de constater que la situation est plus compliquée qu'il n'y paraît.

En premier lieu, il faut voir à qui bénéficient les aides, et qui est amené à participer au financement de ces dernières.

Sans grande surprise, c'est le grand patronat qui en ressort gagnant. Tout d'abord, car comme toutes les autres, les grandes entreprises ont le droit à des financements, pour autant, ils se font sans contrepartie sociale. L'Etat a ainsi octroyé 7 milliards d'euros à Air France, sans imposer par exemple d'empêcher les licenciements à l'issue du déconfinement. Dans le même temps, les grandes entreprises comme les grandes fortunes ne sont pas appelées à contribuer à l'effort envers les travailleurs et les entreprises, alors que la levée d'impôts, en particulier sur la fortune, permettrait de réinjecter des milliards d'euros afin de protéger les travailleurs les plus pauvres et de financer notre système de santé.

De même, un grand nombre de travailleurs ne dépendant pas de secteurs dits stratégiques, ont été forcés à continuer de travailler durant ce confinement. On peut par exemple penser à Amazon, qui aura profité de cette période pour mettre en danger ses salariés, ce qui aura surtout permis pour leur patron ainsi que les actionnaires d'engranger toujours plus de profits. On pourra également rajouter que les autres grandes mesures économiques sont loin d'être là pour défendre les travailleurs, mais plutôt pour plaire au grand patronat. Les plus emblématiques sont les pre-

miers décrets pris par le gouvernement le 26 mars allant dans la destruction toujours plus importante du code du travail :

- Augmentation de la durée maximale de travail par jour, par semaine allant jusqu'à 60h selon le secteur, baisse du temps de repos.

- Droit d'imposer la prise de congés, de RTT.

Ces annonces, même si elles seront en théorie limitées dans le temps (jusqu'au 31 décembre) restent très inquiétantes pour les droits des travailleurs et sont très idéologiquement marquées dans le sens de la défense du grand patronat et du capitalisme.

Enfin, existe également, et c'est sans doute le plus grand scandale des mesures en faveur de l'économie, la volonté de vendre et à un prix non encadré les masques de protection, pourtant devenus obligatoires dans de nombreuses circonstances (transports en commun, la plupart des commerces, etc.). A cela s'ajoute le nombre impressionnant de masques pouvant être écoulés dans la grande distribution, ce qui est indécent lorsque l'on sait la pénurie de masques et de protections qu'ont pu connaître au cours des derniers mois les soignants au plus fort de cette crise du COVID-19.

On peut donc s'interroger : pourquoi ces masques ne sont-ils pas accessibles au plus grand nombre, et donc distribués par l'Etat ?

La réponse est encore une fois idéologique. Si officiellement c'est pour favoriser « l'innovation », ne nous faisons pas d'illusion. Ce n'est qu'un des marqueurs idéologiques du capitalisme, où l'Etat ne doit qu'avoir un rôle tampon et ne doit donc pas gêner le marché, à savoir ici la vente de masques. Il est donc impossible pour nos gouvernants, qui ne vivent qu'à travers ce prisme, et ce au mépris de la santé humaine, de considérer qu'un objet nécessaire à la survie de sa population puisse être gratuit et en libre-service.

On le voit bien nos gouvernants, loin de chercher à défendre les plus précaires, les exclus, profitent de cette crise sanitaire pour faire avancer ses pions idéologiques allant dans le sens du grand patronat et du capitalisme. A ce constat doivent maintenant s'y opposer des actes.

Il est plus que jamais temps de construire un nouveau modèle de société non basée sur les profits mais sur la défense des exclus de ce système, les travailleurs, les plus précaires, à redonner du sens à ce que solidarité veut dire.

Et ce modèle, nous devons penser à le mettre en place dès que possible à La Réunion, un projet par et pour les Réunionnais où nous, plus que partout ailleurs, savons ce que veut dire l'exclusion, la précarité, mais surtout, nous savons et nous devons remettre en place ce que l'on nomme la solidarité.

**Mathieu Raffini**

## La plus grave crise de l'histoire du transport aérien -2-

# Coronavirus : les compagnies aériennes doivent 35 milliards de dollars aux passagers



Par sa rapide extension dans le monde, la pandémie de COVID-19 a débouché sur la réduction drastique du trafic aérien. D'ores et déjà, les compagnies aériennes européennes ont annoncé la suppression de 30.000 emplois, et la crise risque bien de s'installer dans la durée. Mais un autre danger guette les compagnies qui tentent de survivre face à la crise. Aux passagers qui ont déjà payé leur billet et qui ont vu leur vol annulé, la plupart du temps la compagnie émet un avoir valable durant une période. Mais l'Union européenne impose le remboursement du billet comme premier choix. Si la loi s'applique, alors les compagnies aériennes doivent 35 milliards de dollars aux passagers.

Pour les compagnies qui tentent de survivre face à la crise liée au

coronavirus, la loi fait craindre le coup de grâce pour plusieurs d'entre elles, si un recours du CEDIV contre l'IATA aboutit avec succès. En effet, sur la base de l'application du règlement européen, les vols annulés représentent 35 milliards de dollars en billets d'avion à rembourser, dont 10 milliards pour les compagnies européennes. Le CEDIV « a décidé de déposer une procédure, au nom de 55 de ses agences adhérentes, auprès de l'Autorité française de la Concurrence en vue d'obtenir pour elles-mêmes et leurs clients, le remboursement intégral des billets d'avion des vols annulés suite à la pandémie du coronavirus », indique Air Journal du 30 avril. En effet, « selon le règlement européen 261/2004), la compagnie aérienne est tenue de proposer en premier choix au consommateur le remboursement

comptant du billet d'avion lorsqu'un vol est annulé, dans un délai de sept jours, au prix auquel il a été acheté. Elle peut proposer un avoir à utiliser sur un vol ultérieur mais ne peut pas l'imposer comme le seul choix unique. »

Adriana Minchella, présidente du CEDIV, « il faut se rendre à l'évidence : malgré les avoirs, il faut s'attendre à la disparition de nombreuses compagnies aériennes et in fine, l'agence sera dans l'obligation malgré les avoirs, de prendre en charge les billets des clients, dans le cadre d'un forfait ».

### Pas de fond de garantie

UFC Que Choisir a fait une démarche analogue, mettant en demeure 57 compagnies, dont Air Austral, d'appliquer ce règlement européen. « L'association de consommateurs dénonce également le remboursement imposé en avoir car il n'existe pas de fonds de garantie dans le transport aérien, contrairement aux séjours organisés par les tour-opérateurs », écrit Air Journal qui cite UFC Que Choisir : « Autrement dit, si la compagnie aérienne fait faillite, le consommateur qui s'est vu imposer un avoir ne voyagera pas et son argent sera perdu alors qu'il devait être remboursé. Alors que les Etats membres s'engagent dans les plans d'aide auprès des compagnies aériennes, financés par les contribuables, les consommateurs ne doivent pas devenir des prêteurs publics quitte à être sacrifiés. Cela équivaldrait à une double peine ».

# Oté

## Pou mon par lo dé moi d'jol i rèss konm in zarète an travèr mon gozyé

Pou komans mon modékri, mi sava anparl azot in gran nouvèl pa tro frèsh, pa tro gran non pli, mé kant mèm a médité. Sa i spass mèrkrodi 18 mars o matin, néna in ga apré amenn son kamyon, é lo ga i téléphone in radyo trottoir épi li di pou protèz ali konm li la poin mask - li la domann son madam koup in koté son pèz tété épi fé pass lastik dodan é li la parti konmsa dann shomin pou transport son marshandiz. I diré li té in pé kontan pou son trouvaye...

Dann mon kèr mi di : « I komans bien, limazinasyon lé o pouvoir konm dabitid isi La Rényon ».

An touléka sa téi prouv in n'afèr sé ké gouvèrnaye La Frans l'avé touth son bi : mète la pagaye dann léspri d'moun, épi pa mète limazinasyon o pouvoir mé mète la pèr o pouvoir. Sof ké si bann ti kolon lo trouyomète té a zéro vitman-vitman, bann zofisyèl zot koté la kontinyé dé-troi somenn avèk zot inpridans, zot lézèrté, é zot mank sèryé fé akos bann bato, épi fé atéri bann l'aviyon avèk demoun malad san pran prékosyon pou l'moun é sak lété pa dakor avèk zot, pou pa shanjé, la gingn kou d'matrak dann l'koko d'tète san ké bann gran médyà i inkyète azot in pé pou sa.

Poitan bann tête dir l'avé rézon é lo bann tètèf gouvèrnaye La Frans, l'avé tor. Pou koué mi di sa ? Sinploman pars si nou l'avé pran bon prékosyon, lété pa itil konfine anou konmsa. Lété pa itil fatig nout lékonomi. Lété pa nésèsèr donn shakinn rant nou dé moi d'jol alé oir nou l'avé pa fé arien pou mérite in n'afèr konmsa.. Sa lété pa in n'afèr pou nou-la ding l'avé asé pou nou, zot i pans pa ?-sof ké la kouyonis ofisyèl la kado anou kékshoz konmsa.

A par k' sa zot la bien konfiné ? Zot la bien dékonfiné ? Zot lé bien mèrsi ? Pou mon par lo dé moi d'jol i rèss konm in zarète dann mon gozyé.

*Justin*